

Délibération 2019-10-CA P

Séance du 19 décembre 2019

**Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration**

Comité technique unique

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des conseils de la Maison des Services à l'Etudiant, le jeudi 19 décembre 2019 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu l'article L 951-1-1 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France, et notamment l'article 13 instituant un comité technique unique,

Il est proposé au conseil de constituer le comité technique unique placé auprès du Président de l'UPHF et auprès du Directeur de l'INSA, selon le dispositif suivant :

I. Effectif du comité

- 10 représentants titulaires du personnel
- mode de scrutin de liste.

II. Représentation des femmes et des hommes

Au sein du comité technique, la représentation des femmes et des hommes est la suivante :

Effectif du total du personnel : 1342

- 693 hommes, soit 51,6%
- 649 femmes soit 48,3 %

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les règles de constitution du Comité Technique (CT) unique pour l'UPHF et pour l'INSA Hauts-de-France.

Pour : **31 voix**

Valenciennes, le 19 décembre 2019

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France,
Professeur Abdelhakim ARTIBA

